

N° 2/2011

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thonan se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le onze février deux mil onze conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers municipaux présents : 10 Nombre de votants : 12

Etaient présents : Denis SALAUN, Maire ;

François CALVARIN,

Sylvain DENIEL Odile PRIGENT,

Jean-Luc PORHEL,

Anthony QUEGUINEUR Ivane LEVENEZ,

Céline TANGUY, Jean-Pierre GALLIOU,

Isabelle JEZEQUEL.

Absents excusés : Carole DEMARCHIS qui a donné procuration à Denis SALAUN. Eric PRIGENT qui a donné procuration à François CALVARIN. Patrick GOURIOU, Philippe GARCIA.

Absent: Grégory MENGANT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis SALAUN, Maire. Le Conseil Municipal a désigné, Monsieur Anthony QUEGUINEUR, Conseiller Municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 21 h 10.

Le compte rendu de la séance du 27 Janvier 2011 est adopté.

Mr Ivane Lévénez demande comment est noté le nombre de votants par délibération, notamment lorsqu'il y a des arrivées en cours de séance.

Il lui est précisé qu'il est bien fait attention à ce que dans chaque délibération le nombre de votants et de présents soit pris en compte.

Il est proposé de rajouter désormais sur le compte rendu le nombre de votants et de présents à chaque délibération.

2° - Objet : Les comptes administratifs 2010

Le Maire présente les différents comptes administratifs.

Mr Jean-Luc Porhel souligne que le réalisé 2010 est certes supérieur à celui de 2009 mais la trésorerie était disponible et le budget était prévu.

Les comptes administratifs :

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 28/02/2011

29117268	DELIBERATION DU CONSEIL	Nombre de conseillers
	MUNICIPAL	en exercice: 15
Département Finistère.	SUR LES COMPTES	Nombre de conseillers
	ADMINISTRATIFS	Présents: 10
Commune de SAINT -		Nombre de suffrages
THONAN	séance du Jeudi 17 février 2011	Exprimés: 10

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. François CALVARIN, Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010 dressés par M. Denis SALAUN, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Inv	estiss	sements		Fonctionr	nement	Ensen	nble
	Dépenses	ou	Recettes	ou	Dépenses ou Déficits	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits (1)		excédents (1)		(1)	excédents (1)	déficits	excédents
			COMPTE	ADI	MINISTRATIF PRINC	IPAL		
Résultats reportés	-93 110,02					20 592,36		
Opérations de l'exercice	403 956,67		285 948,89	ı	573 841,56	901 342,49	977 798.23	1 187 291,38
TOTAUX	497 066,69		285 948,89		573 841,56	921 934,85	1 070 908,25	1 207 883,74
Résultats exercice	118 007,78					327 500,93		+209 493,15
Résultats clôture	211 117,80					+ 348 093,29		+136 975,49
Solde Restes à réaliser	439 729,00		424 815,00)				
TOTAUX CUMULES	936 795,69		710 763.89	1				
RESULTATS DEFINITIFS								
	-226 031,80					+348 093,29		122 061,49
Compte administratif - Budget	COMMUNE - vot	é à l'i	unanimité.					
Compte administratif - Budget			unanimité.		1		1	

	COMPTE ANNEXE pour Le SERVICE ASSAINISSEMENT							
Résultats reportés	-268 038,21			42 638,83				
Opérations								
de l'exercice	386 643,92	575 915,78	117 082,14	159 044,57				
TOTAUX	654 682,13	575 915,78	117 082,14	201 683,40	771 764,27	777 599,18		
Résultats exercice		189 271,86		+41 962,43				
Résultats clôture	-78 766,35			84 601,26		5 834,91		
Solde R.à réaliser	117 682,00	734 402,00						
Totaux cumulés	772 364,13	1 310 317,78						
RESULTATS								
DEFINITIFS		+537 953,65		+ 84 601,26		622 554,91		
Compte administratif - Budg	Compte administratif - Budget ASSAINISSEMENT – voté à l'unanimité.							

Libellés	Investis	sements	Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEX	E pour le LO	TISSEMENT	Hameau de N	MESTALLIC		
Résultats reportés	s 0			204 806,28		
Opérations exercice	8 942,11	0	155 038,11	44 895,46	163 980,22	44 895,46
TOTAUX	8 942,11			249 701,74		
Résultats exercice	-8 942,11		110 142,65			
RESULTATS DEFINITIFS	-8 942,11			94 663,63		85 721,52
Compte adminis	Compte administratif – Lotissement Hameau Mestallic – voté à l'unanimité.					

	COMPTE ANNEXE pour le LOCAL COMMERCIAL					
Résultats	- 28 691,89	1				
reportés						
	27 876,78	42 124,04	33 704,36	40 415,46	61 581,14	82 539,50
Opérations						
exercice						
TOTAUX	56 568,67	42 124,04	33 704,36	40 415,46	90 273,03	82 539,50
Résultats		14 247,26		6 711,10		
exercice						
	14 444,63			6 711,10		
Résultats clôture						
RESULTATS						
DEFINITIFS	-14 444,63			+ 6 711,10	-7 733,53	
Compte adminis	tratif - Local	commercial -	– voté à l'una	nimité.		

Compte annexe pour le Centre de Loisirs sans Hébergement

_								
	N°	SUBDIVISIONS			OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE et de clôture	
			DEFICITS	EXCEDENTS	Mandats émis 2009	Titres émis 2009	DEFICITS	EXCEDENTS
				4 669,70				
		Section de fonctionneme nt			47 364,31	44 255,66	3 108,65	
		TOTAUX		4 669,70	47 364,31	44 255,66		1 561,05

Compte administratif - Centre de Losirs sans Hébergement - voté à l'unanimité.

Compte annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale

N°	SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		DEFICITS	EXCEDENTS reporté	Mandats émis 2010	Titres émis 2010	DEFICITS	EXCEDENTS
	Section de		1 931,43				
	fonctionneme						
	nt			3 171,17	3 748,82		577,65
	Exercice						
	Résultat						
	clôture		1 931,43				+ 2 509,08
	TOTAUX						

^{2°} constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5° Ont signé au registre des délibérations : M. Denis SALAUN, Maire, M. François CALVARIN, M. Sylvain DENIEL, Mme Odile PRIGENT, M. Jean-Luc PORHEL, , M. Anthony QUEGUINEUR, M. Ivane LEVENEZ, Mme Céline TANGUY, M. Jean-Pierre GALLIOU, Mme Isabelle JEZEQUEL, Conseillers Municipaux.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 28/02/2011

Présents: 10 – Votants: 12

<u>3° - Objet</u>: Budget du **LOCAL COMMERCIAL**

- Affectation du résultat de l'exercice 2010.

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2010 du budget du **local commercial** faisant apparaître :

REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010						
Local Commercial						
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010						
Résultat antérieur reporté	0.744.40					
Résultat exercice 2010	6 711,10					
Résultat de clôture (excédent)	6 711,10					
INVESTISSEMENT 2010						
Déficit 2009 reporté	28 691,89					
Résultat de l'exercice 2010 (excédent)	14 247,26					
Résultat de clôture 2010 (déficit)	14 444,63					
Reprise						
Déficit investissement reporté (001)	14 444,63					
Affectation définitive						

Il est demandé au Conseil Municipal:

- de reporter le déficit de 14 444,63 € à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif 2011.
- d'affecter définitivement la somme de 6 711,10 \in à la section d'investissement, à l'article 1068.

Avis du Conseil : par vote à mains levées, 12 pour.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 28/02/2011

Présents: 10 – Votants: 12

<u>3° - Objet</u> : Budget du LOTISSEMENT « Hameau de MESTALLIC »

- Affectation du résultat de l'exercice 2010.

Après avoir repris le résultat du compte administratif 2010 du budget du **lotissement « Hameau de Mestallic** » faisant apparaître :

REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010					
Lotissement de MESTALLIC					
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010					
Excédent reporté	204 806,28				
Résultat de l'exercice (Déficit)	110 142,65				
Résultat de clôture (Excédent)	94 663,63				
INVESTISSEMENT 2010					
Résultat reporté 2009	0,00				
Résultat exercice (Déficit)	8 942,11				
Résultat de clôture (Déficit)	8 942,11				
.					
<u>REPRISE</u>					
Déficit investissement reporté	8 942,11				
Excédent fonctionnement reporté	94 663,63				

Compte tenu des résultats de l'exercice 2010

Il est demandé au conseil :

- de **reporter l'excédent de fonctionnement de 94 663,63 € Euros** à l'article 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2011.
- de reporter le déficit d'investissement de clôture de 8 942,11 € à l'article 001 du budget primitif 2011.

Avis du Conseil : par vote à mains levées, 12 pour.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 28/02/2011

Présents: 10 – Votants: 12

3° - Objet : Budget du **SERVICE ASSAINISSEMENT**

- Affectation du résultat de l'exercice 2010.

Après avoir repris le résultat du compte administratif 2010 du budget **ASSAINISSEMENT** faisant apparaître :

REPR	REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010				
	ASSAINISSEM ENT				
RESULTAT I	42 638,83 41 962,43 84 601,26				
INVESTISSE	MENT 2010				
	Solde exécution 2009 (déficit)	268 038,21			
	Résultat de l'exercice 2010 (excédent)	189 271,86			
	Solde exécution de clôture (déficit)	78 766,35			
	Restes à réaliser (dépenses)	117 682,00			
	Restes à réaliser (recettes)	734 402,00			
REPRISE	Excédent de financement	537 953,65			
KEFKISE	<u>Déficit investissement reporté</u>	-78 766,35			
	Affectation définitive				
	Excédent de fonctionnement reporté	84 601,26			

Il est demandé au conseil :

- de reporter le deficit d'investissement de 78 766,35 € à l'article 001 du budget primitif 2011
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 84 601,26 € à l'article 002 du budget primitif 2011

Avis du Conseil : par vote à mains levées, 12 pour.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 28/02/2011

Présents : 10 – Votants : 12

3° - Objet: Budget COMMUNE

- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2010.

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2010 du **budget de la Commune** faisant apparaître :

REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010						
COMMUNE						
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010						
Excédent antérieur reporté	20 592,36					
Résultat de l'exercice	327 500,93					
Résultat à affecter	348 093,29					
INVESTISSEMENT 2010						
Solde d'exécution 2009 (Déficit reporté)	93 110,02					
Résultat de l'exercice (Déficit)	118 007,78					
Résultat clôture 2010 (Déficit)	211 117,80					
Restes à réaliser (dépenses)	439 729,00					
Restes à réaliser (recettes)	424 815,00					
Besoin de financement	226 031,80					
Affectation définitive/ résult.fonction.2010	300 000,00					
REPRISE au BP 2011						
Déficit investissement reporté	211 117,80					
Excédent fonctionnement reporté	48 093,29					

Il est proposé au conseil municipal

- d'affecter définitivement la part d'excédent de fonctionnement prévu au budget primitif soit 300 000 € à la section d'investissement au 1068.
- de reporter le déficit d'investissement de clôture de 211 117,80 € à l'article 001 du budget primitif 2011.
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 48 093,29 € à l'article 002 du Budget Primitif 2011.
- ► Avis du Conseil : par vote à mains levées, 12 pour.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 28/02/2011

Présents: 10 – Votants: 12

4° Objet : - Approbation des comptes de gestion du Trésorier.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de **l'exercice 2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010, par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 28/02/2011

Présents : 10 – Votants : 12

5° - Objet : Acquisition de matériel de désherbage – demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle :

- que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voirie...) avec l'appui de l'Agence de Développement du Pays des Abers/Côte des Légendes.
- que la commune, ayant mis en place un plan de désherbage communal, et, localisée sur un territoire de bassin versant contractualisé dans le cadre du CPER (Contrat Plan Etat Région), peut obtenir des subventions pour l'achat de matériel alternatif.

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles que l'utilisation de matériels de désherbage non chimique est préconisé, (une cellule hydraulique, une brosse rotative sur appareil conducteur marchant, un désherbeur de chemin par exemple) et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30% de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 50 % du Conseil Régional de Bretagne.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour solliciter la subvention correspondante à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil Régional de Bretagne.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser l'achat d'une cellule hydraulique, d'une brosse rotative sur appareil conducteur marchant et d'un désherbeur de chemin pour un montant total H.T. de 13 450 €.
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Régional de Bretagne.
- de s'engager à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Régional de Bretagne, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Avis du Conseil : par vote à mains levées, 12 pour.

Mr François Calvarin dit que la cellule choisie a un système hydraulique permettant des mouvements plus faciles.

Un contact a été pris avec la Commune de La Forest-Landerneau pour une mise à disposition du matériel. Une convention sera alors établie entre les deux communes.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 28/02/2011

Présents : 10 – Votants : 12

6° - <u>Objet</u> : Aménagement du terrain de football :

Attribution des Marchés des lots 1,2 et 3.

Autorisation au Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

Dans le cadre de l'aménagement du terrain de football, Monsieur Sylvain Deniel, Adjoint au Maire rappelle la procédure de passation du marché suite à l'avis d'appel d'offres transmis à Viamédia et Médialex et au BOAMP, paru le 12 janvier 2011.

La procédure choisie est le marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics (CMP).

La date limite des offres a été fixée au 4 février 2011 à 12 h.

Ont répondu:

Pour le lot 1 « terrassement » : 7 entreprises.

Pour le lot 2 « terrain sportif comprenant l'aménagement de l'aire de jeux et périphérique, réseaux d'eaux pluviales et de drainage, réseaux divers (FT et BT), réseau d'arrosage, équipements sportifs » : 3 entreprises.

Pour le lot 3 « réseau d'éclairage public » : 8 entreprises.

Le maître d'œuvre ING Concept a analysé les offres.

Compte tenu que les entreprises possèdent toutes les garanties, financières, juridiques et techniques, qu'elles proposent une offre conforme aux prescriptions du marché et les mieux disantes suivant les critères indiqués au règlement de consultation,

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 février 2011 à 17 h 30, a décidé d'attribuer les marchés du lot 1 à l'Entreprise LIZIARD pour un montant de 24 378 € H.T., du lot 2 à la Société Jo Simon SA pour un montant de 202 982,45 € H.T., du lot 3 à l'Entreprise CITEOS pour un montant de 29 079,40 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres en notifiant les marchés du lot 1 à l'Entreprise LIZIARD pour un montant de 24 378 € H.T, du lot 2 à la Société Jo Simon SA pour un montant de 202 982,45 € H.T, du lot 3 à l'Entreprise CITEOS pour un montant de 29 079,40 € H.T.
- et d'autoriser le Maire à signer les marchés des lots 1, 2 et 3 et toutes les pièces s'y rapportant.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

Mr Sylvain Déniel précise qu'en ce qui concerne l'arrosage, la Commission a fait le choix de l'arrosage intégré.

Il donne la fourchette de prix sur l'ensemble des lots.

Mme Céline Tanguy souhaite savoir si tous les dossiers de subventions ont été déposés.

Il lui est dit que tous les dossiers ont été transmis. Quelques réponses sont arrivées en Mairie, autorisant la Commune à démarrer les travaux mais ne valant pas accord de subventions.

Mr Sylvain Déniel indique que le coût a pris une part importante dans le choix des prestataires.

7° - Contrat avec Chenil Service.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.211-24 du Code rural prévoit que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L 211-25 et L 211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

Il rappelle que:

- régulièrement la Commune doit faire face à des problèmes de divagation de chiens,
- le chenil SPA de Landerneau est saturé et n'accepte plus les chiens des communes extérieures,
- l'employé intercommunal n'est pas habilité à capturer les chiens et à les envoyer pour identification chez un vétérinaire,
- la Communauté de Communes refuse la compétence d'un service de fourrière et capture.

Après s'être informé, il s'avère qu'il n'existe dans le secteur qu'un prestataire de services capable de répondre à la demande.

Il s'agit de SA Chenil Service, fourrière animale, avenue de Corniguel à Quimper.

Le contrat de prestations de services est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2011. Il sera renouvelé 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois, sans que toutefois sa durée n'excède pas 4 ans.

Chacune des parties pourra le dénoncer par lettre recommandée avec avis de réception 6 mois avant la fin de la période en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver les termes du contrat et d'autoriser le Maire à le signer.

Le Maire propose de surseoir à ce projet de délibération. Il dit que le nombre de chiens en divagation n'est pas très important et que prévoir un budget de 1 200 € pour la capture de ces chiens lui semble démesuré. Il prévoit tout de même de mettre en place une tarification lors de capture de chiens en divagation sur la Commune.

8° - Questions diverses

Mme Céline Tanguy demande si l'OGEC de l'école Sainte-Anne a réagi suite au courrier leur proposant de louer la cantine sur la base d'un temps d'occupation, par les services de la Commune, estimé à 40 % soit environ 4 300 à 4 400 €/an et ce à partir de l'utilisation des locaux ?

Le Maire lui répond que suite au courrier le Président de l'Ogec a pris contact. Une réunion est prévue en Mairie samedi 19 février 2011 avec l'Ogec et l' Udogec.

Il signale que l'instruction du permis de construire est en cours et que la Commune doit donner un avis motivé concernant l'accessibilité pour la Commission du 22 février 2011.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

Le Maire, Les Conseillers Municipaux,

Signature des membres présents

Denis SALAUN	François CALVARIN	Philippe GARCIA Excusé	Sylvain DENIEL
Odile PRIGENT	Patrick GOURIOU Excusé	Jean-Luc PORHEL	Carole DEMARCHIS Pouvoir à Denis SALAUN
Anthony QUEGUINEUR	Ivane LEVENEZ	Eric PRIGENT Pouvoir à François CALVARIN	Céline TANGUY
Jean-Pierre GALLIOU	Grégory MENGANT	Isabelle JEZEQUEL	